



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC  
L'ASSOCIATION SONS D'HIVER POUR  
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 18  
JANVIER 2020**

**DÉCISION N° AU-19-467  
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Sons d'Hiver, représentée par Monsieur Fabien Simon, dont le siège social est situé Domaine départemental A. Chérioux, 4 route de Fontainebleau – 94 407 Vitry Cedex – pour l'organisation d'un concert de Claudia Solal et Benoit Delbecq « Hopetown » et Fred Frith Eye to Ear Ensemble le samedi 18 janvier 2020, dont le prix de cession est fixé à 4 220 € (quatre mille deux cent vingt euros) TTC et les suppléments techniques et accueil artistes à 2 400 € (deux mille quatre cents euros) TTC au maximum ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Sons d'Hiver, représentée par Monsieur Fabien Simon, dont le siège social est situé Domaine départemental A. Chérioux, 4 route de Fontainebleau – 94 407 Vitry Cedex – un contrat de cession pour l'organisation d'un concert de Claudia Solal et Benoit Delbecq « Hopetown » et Fred Frith Eye to Ear Ensemble le samedi 18 janvier 2020, dont le prix de cession est fixé à 4 220 € (quatre mille deux cent vingt euros) TTC et les suppléments techniques et accueil artistes à 2 400 € (deux mille quatre cents euros) TTC au maximum ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191203-lmc1H6970H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/12/2019 Date de Publication : 03/12/2019
---

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20191203-lmc1H6970H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 03/12/2019  
Date de Publication : 03/12/2019